

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
des délibérations  
du Conseil Communautaire

Réunion du mercredi 4 décembre 2019 à 19 h 30

Convocation envoyée le 27 novembre 2019

**Présents :** Serge RONDEAU (Président), Robert GUERINEAU, Claude BARRETEAU, François PETIT, Jean-Yves BILLON, Thierry RICARDEAU, Jean-Yves GAGNEUX, Yoann GRALL, Didier BUTON, Philippe GUERIN, Martine BARRAU, Patricia BERNARD, Christian BILLON, Sophie BRIEE, Marie-Josée BROSSET, Sylviane BRUN-BOUTET, Pascal GADE, Lydie GAUTRET, Francette GIRARD, Béatrice KARPOFF, Thomas MERLET, Claudie PELLOQUIN, Michel QUAIREAU, Bernard SACHOT, Richard SIGWALT, Denis TESSON, Annie TISSEAU, Corine VRIGNAUD

**Représentés :** Sandra DEBORDE-LAVERGNE par Thomas MERLET      Jean-Michel MARSAC par Martine BARRAU  
Florence MENUET par Marie-Josée BROSSET      Louis-Claude MOLLE par Sylviane BRUN-BOUTET  
Rémi PASCREAU par Claude BARRETEAU      Julien QUEREAU par Francette GIRARD  
Jean-Jacques ROUZAULT par Lydie GAUTRET

**Excusé non représenté :** Jean-Luc MENUET

**Absents :** Cyril GENAUDEAU, Colette JAUNET et Sophie LANDREAU

**Secrétaire :** Robert GUERINEAU

**Objet :** Finances

**Fixation des tarifs de location de la Maison de l'Economie**

Par délibération du 19 juillet 2017, le Conseil Communautaire a défini les transferts de biens à vocation économique à intervenir entre les communes et « Challans Gois Communauté ».

Parmi les biens concernés, la Maison de l'Economie a été acquise par la Communauté de Communes le 20 novembre 2017, par le biais d'un acte notarié.

La Maison de l'Economie permet de regrouper en un même lieu les organismes, institutions, Chambres Consulaires et associations dont les missions sont en lien avec le développement économique territorial. Le bâtiment permet également d'accueillir des entreprises en création dans les quatre bureaux de pépinière prévus à cet effet, mais aussi des organismes et associations assurant des réunions ponctuelles liées à l'Economie ou à l'Emploi.

Les locaux de la Maison de l'Economie sont répartis comme suit :

- Au rez-de-chaussée des locaux dédiés aux organismes présents de manière permanente : CCI, GEDA, MDEDE, Associations de chefs d'entreprises, mais aussi deux bureaux de permanences et quatre bureaux de pépinière ;

- A l'étage : trois salles de réunions sont louées de manière individuelle ou groupée, ponctuellement ou pour des durées plus élevées.


Dans ce cadre, il est proposé au Conseil Communautaire de délibérer sur les prix concernant l'ensemble des tarifs dédiés à des locations non pérennes, en accord avec la grille ci-annexée, laquelle correspond aux tarifs pratiqués en 2017, revalorisés d'environ 2 %.

Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- Vu la délibération du Conseil Communautaire du 19 juillet 2017 portant accord sur les conditions de transfert des biens communaux à vocation économique, et notamment de la Maison de l'Economie,
- Considérant l'avis du Bureau Communautaire du 14 novembre 2019,

- 1° ABROGE la délibération du 7 décembre 2017 relative aux tarifs de location de la Maison de l'Economie ;
- 2° DÉCIDE de valider les tarifs de location de la Maison de l'Economie, tels que mentionnés sur la grille ci-annexée, comprenant le montant H.T., T.V.A. au taux en vigueur en sus, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;
- 3° INDIQUE que les produits des locations correspondantes seront versés sur le budget annexe « Ateliers-relais » ;
- 4° AUTORISE Monsieur le Président ou à défaut, Monsieur le Vice-président chargé des affaires économiques, à signer valablement au nom de la Communauté de Communes, tous les documents éventuels à intervenir en lien avec ces tarifs.

Pour Extrait Conforme,

Le Président,  
  
Serge RONDEAU



PRESTATIONS	Tarifs actuels (€ H.T.)	Tarifs à compter du 01/01/2020 (€ H.T.)
<b><u>Salle 1 (38m<sup>2</sup>) :</u></b>		
- la 1/2 journée	47,00 €	48 €
- la soirée	47,00 €	48 €
- la journée	72,10 €	74 €
- après-midi et soirée	72,10 €	74 €
- le mois	692,80 €	707 €
- le mois pour une durée d'un an	525,60 €	536 €
<b><u>Salle 2 (33m<sup>2</sup>) :</u></b>		
- la 1/2 journée	41,50 €	42 €
- la soirée	41,50 €	42 €
- la journée	61,20 €	62 €
- après-midi et soirée	61,20 €	62 €
- le mois	602,10 €	614 €
<b><u>Salle 3 (60m<sup>2</sup>) :</u></b>		
- la 1/2 journée	72,10 €	74 €
- la soirée	72,10 €	74 €
- la journée	115,90 €	118 €
- après-midi et soirée	115,90 €	118 €
- le mois	1 096,00 €	1 118 €
<b><u>Salles 1 et 2 (71m<sup>2</sup>) :</u></b>		
- la 1/2 journée	84,20 €	86 €
- la soirée	84,20 €	86 €
- la journée	124,50 €	127 €
- après-midi et soirée	124,50 €	127 €
<b><u>Salles 2 et 3 (93 m<sup>2</sup>) :</u></b>		
- la 1/2 journée	113,60 €	116 €
- la soirée	113,60 €	116 €
- la journée	165,00 €	168 €
- après-midi et soirée	165,00 €	168 €
<b><u>Salles 1, 2 et 3 (131m<sup>2</sup>) :</u></b>		
- la 1/2 journée	160,70 €	164 €
- la soirée	160,70 €	164 €
- la journée	231,70 €	236 €
- après-midi et soirée	231,70 €	236 €
<b><u>Bureau de pépinière n°3 (12,05 m<sup>2</sup>) - par jour</u></b>	21,85 €	22 €
<b><u>Bureau de pépinière n°3 (12,05 m<sup>2</sup>) - par semaine</u></b>	87,42 €	89 €
<b><u>Bureau de pépinière n°020 (14m<sup>2</sup>) - par mois</u></b>	216,36 €	221 €
<b><u>Bureau de pépinière n°021 (15,50 m<sup>2</sup>) - par mois</u></b>	238,21 €	243 €
<b><u>Bureau de pépinière n°022 (11,85 m<sup>2</sup>) - par mois</u></b>	182,49 €	186 €
<b><u>Bureau de pépinière n°023 (9,90 m<sup>2</sup>) - par mois</u></b>	154,07 €	157 €
<b><u>Bureau de permanences (n° 4)</u></b>		
- jusqu'à 52 jours par an	Gratuit	Gratuit
- plus de 52 jours par an et pas plus de 10 jours par mois (par n°)	7,65 €	8 €
- plus de 52 jours par an et plus de 10 jours par mois (par n°)	15,30 €	16 €